DEMANDE D'AUTORISATION AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSES

Demande d'autorisation d'exploitation temporaire d'une centrale d'enrobage au bitume de matériaux routiers à chaud (rubrique 2521-1)

Commune de VAUCIENNES (Oise)



Résumé non technique de l'étude de dangers





RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

L'étude de danger a pour objectif de traiter pour chaque risque recensé (pollution des eaux, incendie...) son origine et d'estimer sa probabilité d'occurrence et de justifier les mesures prises pour réduire ces risques.

Le résumé non technique de l'étude de dangers est présenté sous la forme d'un tableau synthétique.

La carte ci-jointe permet de visualiser les sources potentielles de dangers.

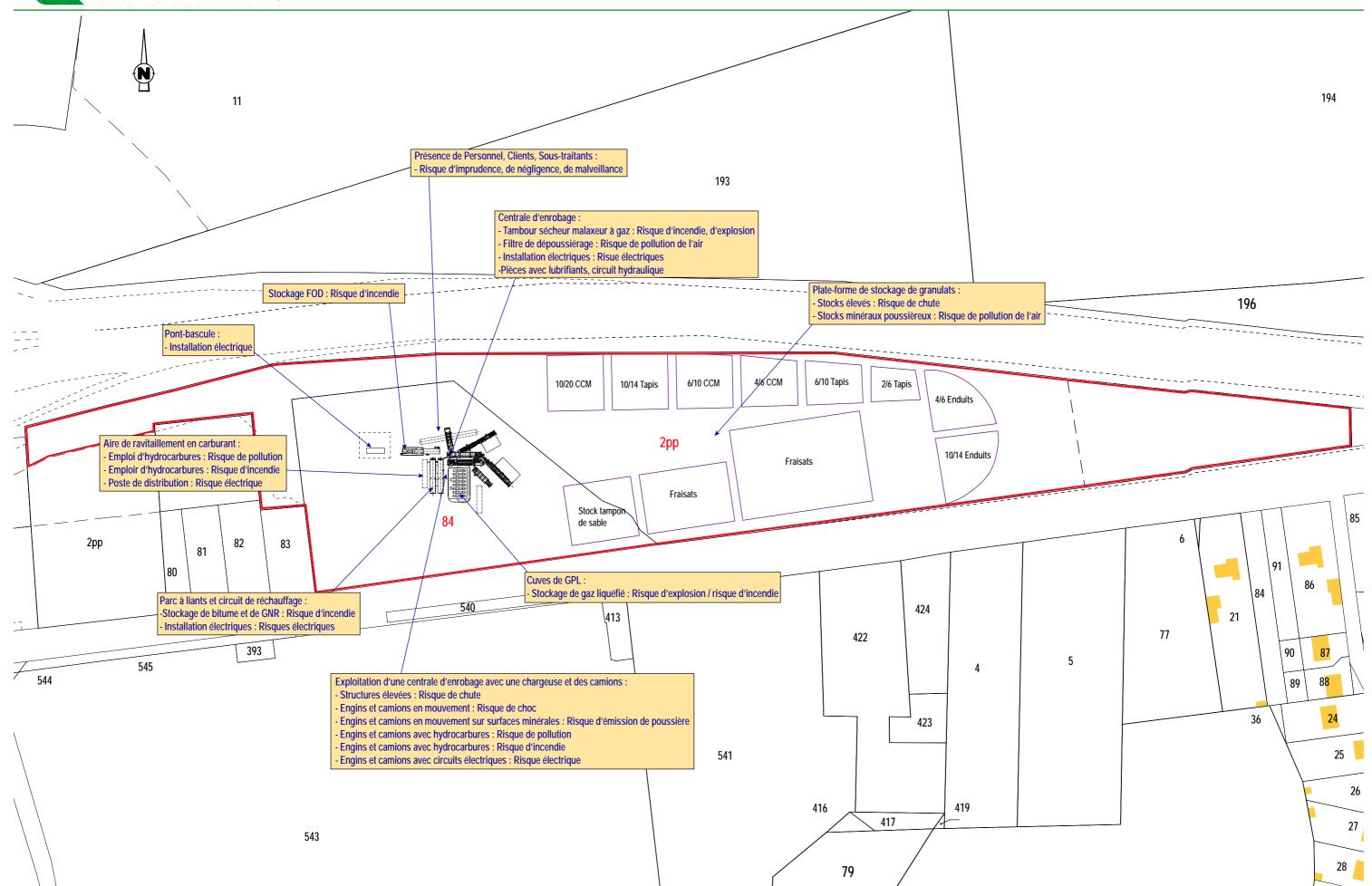
> Illustration : Carte des zones à risques

D'une manière générale, les dangers sur l'exploitation peuvent être dus à trois causes principales : une défaillance de matériel, une erreur humaine ou une intervention d'éléments extérieurs (climat, acte de malveillance, effet domino initié par une activité externe).

- Le potentiel de danger présenté par l'exploitation est lié :
 - aux éléments constitutifs de l'exploitation :
 - risque de pollution accidentelle des eaux et des sols,
 - risque de pollution de l'air,
 - risque d'incendie,
 - risque d'explosion et de projection,
 - risque d'accidents corporels,
 - risque découlant d'une défaillance.
 - aux éléments extérieurs au site :
 - risques d'accidents générés par les voies de circulation, les installations et infrastructures avoisinantes et les actes de malveillance,
 - risque externes d'origine naturelle (risques d'inondation, d'incendie, d'effondrement de terrain, d'éboulement, de glissement de terrain, de séisme, risque liés à des conditions climatiques extrêmes),
 - risques liés à la présence de lignes électriques,...
 - découverte d'engins explosifs.



CHARIER TP Sud AGENCE DE NANTES CARTE DES ZONES DE RISQUES SIGNIFICATIFS



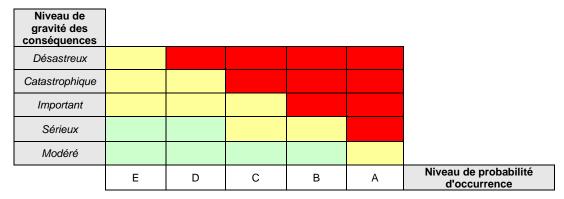
Le risque d'accident est principalement lié :

- à la présence de structures élevées et de structures métalliques pointues ou anguleuses (coups, coupures, chutes,...),
- à l'utilisation de matériels ou d'engins en mouvement,
- à la circulation des camions ou des véhicules entrant et sortant du site,
- au stockage et à l'utilisation d'hydrocarbures et du bitume,
- au stockage et à l'utilisation de gaz,
- à la présence des engins,
- aux installations électriques,
- à la présence de stocks de matériaux.
- <u>L'élaboration de scenarii potentiellement envisageables sur le site</u> a été confronté aux accidents déjà survenus sur les sites d'activités extractives. Les résultats de cette approche sont présentés sous la forme d'un tableau (« scenarii »).

• Evaluation des risques présents sur le site :

A partir de la grille de criticité préalablement définie, une corrélation entre la gravité et la probabilité d'un accident a été réalisée. Cette dernière permet d'évaluer le risque, présenté sur le tableau ci-joint.

Grille de criticité :



Risque jugé inacceptable				
Risques critiques				
Risques limités				

ESTIMATION DU RISQUE

					Estimation		
	Dangers potentiels	Phénomènes dangereux	Evènements initiateurs	Intensité des effets	<u> </u>		EVALUATION DU RISQUE
					Gravité	Probabilité	
environnementales et humaines	Pollution des eaux	Opérations de ravitaillement des engins	Débordement des réservoirs				
		Circulation des engins	Collision conduisant à un épandage				
		Dépôt de déchets	Dépôt de déchets polluants				
		Présence d'huile, de carburant et de bitume	Manque d'entretien (corrosion). Rupture des réservoirs + fuite				
		Rupture d'une durite ou d'un tuyau	Manque d'entretien Défaillance du matériel		sérieux	D	
		Eaux de ruissellement	Entrainement de matières en suspension				
vironi hum		Eaux sanitaires	Manque d'entretien Erreur humaine				
et e		Présence d'engins	Fuite mécanique et rupture de leur réservoir	1			
				Depot sur la vegetation alentour			
Cibles		Présence d'huile, de carburant et de bitume	Combustion accidentelle Fonctionnement de moteurs "mal réglés"	Problème pulmonaire	modéré	E	
	Pollution de l'air	Emissions gazeuses	Emissions gazeuses de la centrale d'enrobage	·			
		et émissions de poussières minérales	Circulation des engins.	Asphyxie	modéré	С	
		Présence de circuits électriques	Combustion accidentelle	Trouble du comportement	modéré	D	
			Echauffement des moteurs				
		Présence d'huile, de carburant et de bitume	Mise en contact avec une source de chaleur			E	
	Incendie		(cigarette par exemple)				
		Conditions climatiques extrêmes	Foudre touchant les matières combustibles ou les installations électriques (dont les transformateurs)	Propagation à la végétation environnante		Ε	
		Présence de circuits électriques	Manque d'entretien Défaut de conception	Brûlures	important	D	
es humaine: matérielles			Flammes produites lors	A and to the state of the state			
Ta Ta		Opérations de ravitaillement	des opérations de ravitaillement	Asphyxie		D	
독		Présence de gaz GPL	Perte de confinement par manque d'entretien			D	
les mo		Circulation des engins	Collision	1		D	
Cibles humaines et matérielles	Explosion	Présence de carburant	Collision avec incendie				
		Découverte d'explosif	Explosif enfoui sur le site	Traumatismes corporels	important	D	
		Stockage d'huiles sur le site	Echauffemet des stocks suite à un incendie	Brûlures Asphyxie			
		Présence de gaz GPL	Perte de confinement par manque d'entretien				
Cibles humaines	Accident corporel	Circulation d'engins	Collision entre engins Retournement/chute d'un engin Présence de tiers sur le site				
		Opérations de traitement	Chute depuis une structure élevée Risque d'incendie Risque d'électrocution Disque de cellisien ques des véhicules signulant que		important	D	
		Evacuation des matériaux par camions	Risque de collision avec des véhicules circulant sur les voies publiques. Surcharge pouvant conduire à la perte de contrôle d'un camion				
		•	To an earlion				
		niveau de gravité des conséquences					

niveau de gravité des conséquences					
désastreux					
catastrophique					
important					
sérieux					
modéré					
	E	D	С	В	Α

risques jugés inacceptables risques critiques risques limités Echelle de cotation de probabilité

Niveau de	Critère de choix			
probabilité	Traduction qualitative	Traduction en termes de mesures de sécurité		
Classe A	Classe A: "évènement courant": il s'est produit sur le site et/ou peut se reproduire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation, malgré d'éventuelles mesures correctives.	Performances limitées des mesures de sécurité		
Classe B	Classe B: "évènement probable": il s'est produit et/ou peut se produire pendant la durée de vie de l'installation.	Performances moyennes des mesures de sécurité. Au moins un contrôle permanent nécessaire		
Classe C	Classe C: "évènement improbable" : cet évènement s'est déjà rencontré dans le secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial, sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité.	Performances des mesures de sécurité fortes. Au moins une barrière de sécurité indépendante		
Classe D	Classe D: "évènement très improbable": cet évènement s'est déjà rencontré dans le secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant de significativement sa probabilité.	Performances des mesures de sécurité maximales. Plusieurs barrières de sécurité indépendantes nécessaires		
Classe E	Classe E: "évènement possible mais extrêmement peu probable": Ne s'est jamais produit de façon rapprochée sur le site mais très rarement sur d'autres sites.	Performances des barrières de sécurité maximales. Plusieurs barrières de sécurité indépendante nécessaires.		

La présence de ces sources décrites précédemment peut conduire à un certain nombre de scénarios :

- Scénarios conduisant à un risque de pollution du milieu naturel :
 - manque d'entretien conduisant à une perte de confinement sur les cuves de stockages de produits polluants,
 - erreur humaine entraînant une collision entre un réservoir et un engin, conduisant à un épandage de produits suite à une crevaison du réservoir,
 - erreur humaine ou défaillance du système de remplissage lors du ravitaillement conduisant à une fuite de produit,
 - conditions climatiques extrêmes,
 - disfonctionnement des systèmes de rétention conduisant à une pollution des eaux et des sols.
- Scénarios conduisant à un risque d'incendie ou d'explosion :
 - erreur humaine ou vandalisme conduisant à un incendie,
 - défaillance d'un moteur ou d'une bande transporteuse conduisant à un incendie,
 - conditions climatiques telles que la foudre touchant des matières combustibles entrainant un incendie.

- Scénarios conduisant à un risque d'accident corporel :
 - erreur humaine,
 - erreur humaine ou défaillance matérielle conduisant à des accidents de circulation,
 - erreur humaine conduisant à des chutes du haut des infrastructures, des électrocutions, des blessures diverses (entorses, coupures...).

Ces risques et dangers sont internes aux activités. Des mesures de protection peuvent donc être adoptées. Les entretiens des matériels et engins sont systématiques et réguliers pour réduire les risques. Les erreurs humaines potentielles sont évitées par la mise en place de consignes strictes.

Globalement, aucun risque inacceptable n'a été défini. Un constat contraire signifierait que les mesures envisagées ne sont pas en adéquation avec les risques identifiés.

Rappelons que les risques critiques concernent essentiellement des risques d'incendie, d'accidents corporels, de pollution des eaux souterraines et de pollution de l'air, pour lesquels les mesures de sécurité qui sont mises en place sont jugées suffisantes.

Les zones d'effet des accidents potentiels resteront dans la majorité des cas confinées au site, compte tenu des mesures qui seront prises par l'exploitant (voir carte des zones à risques).

Toutefois, dans certains cas, la zone d'effet des accidents potentiels pourrait dépasser l'emprise de l'exploitation et de ses structures connexes :

- Accident de la circulation : la zone d'effet des accidents de la circulation potentiels concerne l'itinéraire qui est emprunté par les véhicules qui se rendent sur le site.
- Incendie : la zone d'effet d'un incendie éventuel concerne les terrains environnants.
- Explosion : la zone d'effet d'une explosion éventuelle concerne les terrains environnants.
- Pollution accidentelle des eaux : la zone d'effet d'une pollution accidentelle des eaux souterraines concerne le secteur situé en aval hydrogéologique du site.
 Rappelons que le site se trouve en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP.
 L'étude d'impact a montré que l'impact du projet sur les eaux souterraines sera faible et est maîtrisable moyennant des procédures et précautions particulières à mettre en place en cours d'exploitation.



votre partenaire conseil environnement

Agence de PARIS et Siège social

3, rue Alfred Roll 75849 PARIS Cedex 17 Tél. 33 (0)1 44 01 47 61 paris@encem.com siege@encem.com

Agence de NANCY

Technopôle Nancy - Brabois 5, allée de la Forêt de la Reine 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY Tél. 33 (0)3 83 67 62 32 nancy@encem.com Agence de BORDEAUX

32, allées d'Orléans 33000 BORDEAUX Tél. 33 (0)5 56 81 90 82 bordeaux@encem.com

Agence d'ORLEANS

Pôle 45 - Le Galaxie -6 rue des Châtaigniers 45140 ORMES Tél. 33 (0)2 38 74 64 36 orleans@encem.com Agence de LYON

Parc Club Moulin à Vent-bât. 51 33, avenue du Docteur Levy 69693 VENISSIEUX Cedex Tél. 33 (0)4 78 78 80 60 lyon@encem.com

Agence de NANTES

25, rue Jules Verne 44700 ORVAULT Tél. 33 (0)2 40 63 89 00 nantes@encem.com Agence de MONTPELLIER et Agence technique

385, rue Alfred Nobel-BP 63 34935 MONTPEL IER Cedex 9 Tél. 33 (0)4 99 52 62 52 montpellier@encem.com

Agence de STRASBOURG

27 avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM Tél. 33 (0)3 88 25 00 34 strasbourg@encem.com